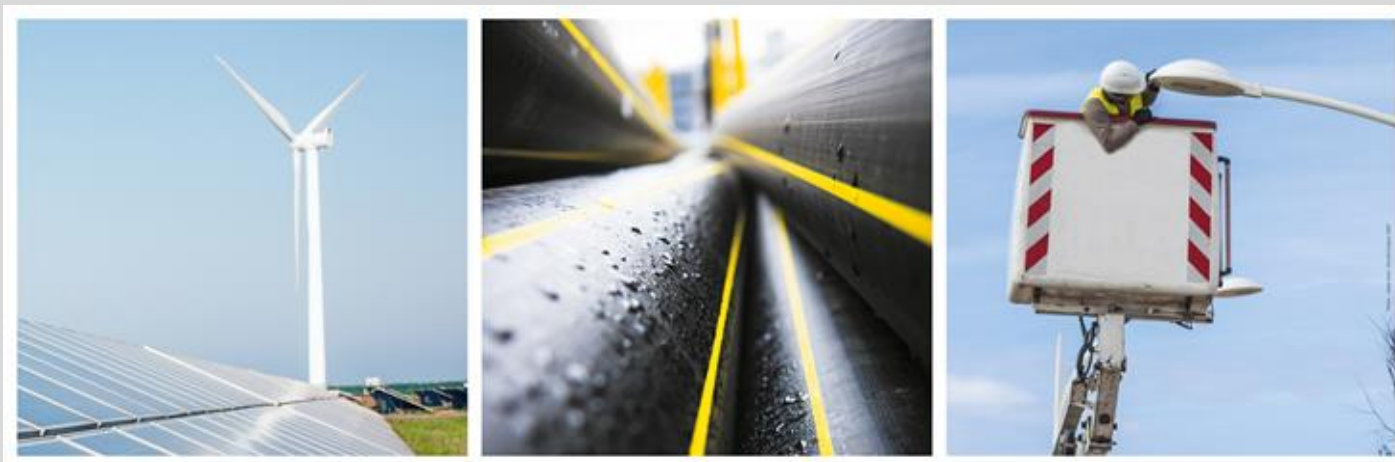




# Commission consultative des services publics locaux

Vendredi 6 décembre 2019





# Ordre du jour

- ✓ **Présentation du nouveau contrat de concession de la distribution publique d'électricité 2020-2050**
- ✓ **Présentation du compte rendu d'activité 2018 de la concession de distribution d'électricité par Enedis et Edf**
- ✓ **Présentation du compte rendu d'activité 2018 de la concession de la distribution gaz par GRDF**
- ✓ **Présentation du bilan de l'activité de la station GNV et de l'activité IRVE 2018 par le Siéml**
- ✓ **Présentation des perspectives d'évolution de l'organisation et de l'animation de la CCSPL pour la prochaine mandature**



# 1. Le nouveau contrat de concession de la distribution publique d'électricité

1.1 Présentation générale du cadre des négociations

1.2 Les principales novations de ce nouveau traité concessif



# 1.1 Présentation générale du cadre des négociations



# La concession électrique n'est pas une concession comme les autres

Depuis 1946, le gestionnaire de réseau Enedis est en situation de monopole sur 95 % du territoire français

- La concession électrique **échappe au droit de la commande publique** et à son formalisme.
- C'est un **contrat tripartite** qui maintient EDF dans la boucle en tant que fournisseur aux tarifs réglementés de vente.
- L'économie de la concession relève au moins autant sinon plus des **relations entre Enedis et la Commission de régulation de l'énergie (CRE)** que des relations entre l'autorité concédante et le concessionnaire.
- Un modèle de **cahier des charges** a été  **négocié au niveau national** entre Enedis, EDF, France urbaine et la FNCCR, auquel on ne peut dans les faits déroger.
- Une **respiration locale** au travers de plusieurs annexes permet toutefois à l'autorité concédante de conserver un certain niveau d'influence et de contrôle sur la vie de la concession.



# Plusieurs facteurs poussaient à anticiper le renouvellement de cette concession

## Au niveau national

- Un **nouveau contexte légal et réglementaire** : lois Maptam, NOTRe, TECV, ...
- Un nouveau modèle de cahier des charges impulsé afin de faire face à la première vague de renouvellement des concessions du début des 90's.
- La nécessité stratégique d'**offrir une visibilité de long terme à l'ensemble des concessions Enedis**

## Au niveau local

- Une **répartition ambiguë de la maîtrise d'ouvrage** mise en exergue par le phénomène des communes nouvelles.
- Le **développement des EnR** et de la contribution du Siéml à la **transition énergétique**.
- La volonté des élus de **traiter ce dossier avant la fin de la mandature**.
- L'opportunité de **renouveler la confiance dans les vertus d'un modèle de régulation original, à la fois national et local**, qui permet une électricité d'un bon rapport qualité/prix avec des solutions industrielles efficaces mais qui laissent aussi la place aux adaptations locales.



# Le projet RACE : une course contre la montre réussie !

## La négociation du projet de nouveau traité concessif s'est appuyé sur une gouvernance collégiale qui a permis d'avancer efficacement dans un calendrier restreint

- Les premiers travaux de la **commission RACE** : 3 réunions pour répondre à un certain nombre de questions sur les enjeux et l'intérêt d'un renouvellement anticipé, la durée idéale du nouveau contrat et les respirations locales à solliciter ?
- Une phasage des discussions en **7 étapes** : état des lieux et diagnostic technique de la concession, économie de la concession, planification des investissements, répartition de la maîtrise d'ouvrage, transition énergétique, flux financiers.
- Un secrétariat général assuré par le tandem DGS / chargée de mission ad hoc
- 18 réunions de **CoTec** du 12 octobre 2018 au 29 août 2019.
- 11 réunions de **CoPil** du 23 octobre 2018 au 25 juin 2019.



# Le traité de concession : Trois documents contractuels complémentaires

La convention chapeau,  
le cahier des charges national  
et les annexes

La convention PPI 2020-2023

La convention relative  
à la transition énergétique





## 1.2 Les principales novations de ce nouveau traité concessif

### a. Une nouvelle gouvernance des investissements



# Une nouvelle gouvernance des investissements

## Une revalorisation des redevances R1 et R2

- Nouvelles formules de redevance permettant la prise en compte des investissements liés à la **transition énergétique**.

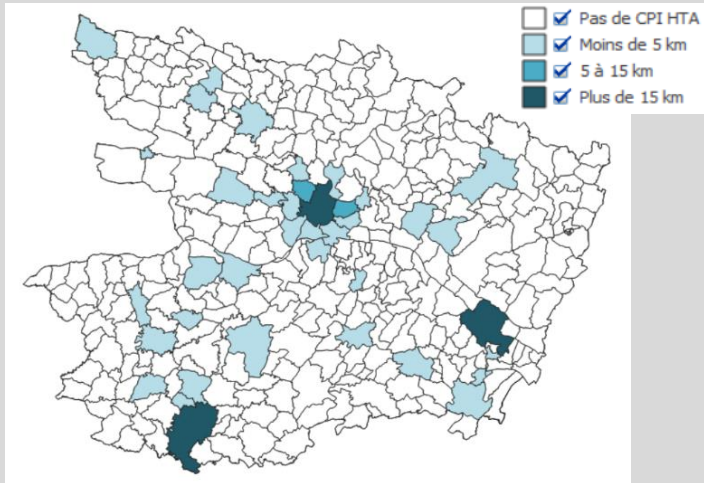
## Une nouvelle gouvernance des investissements

- Planification des investissements au travers du **SDI** et des **PPI**
- Réalisation d'un **diagnostic technique** de la concession permettant de définir les zones sensibles et les zones où investir, avec actualisation tous les 4 ans
- Suivi des engagements contractuels au travers de **tableaux de suivi** partagés
- **Mécanisme de séquestre** applicable à l'égard du concessionnaire en cas de manquements



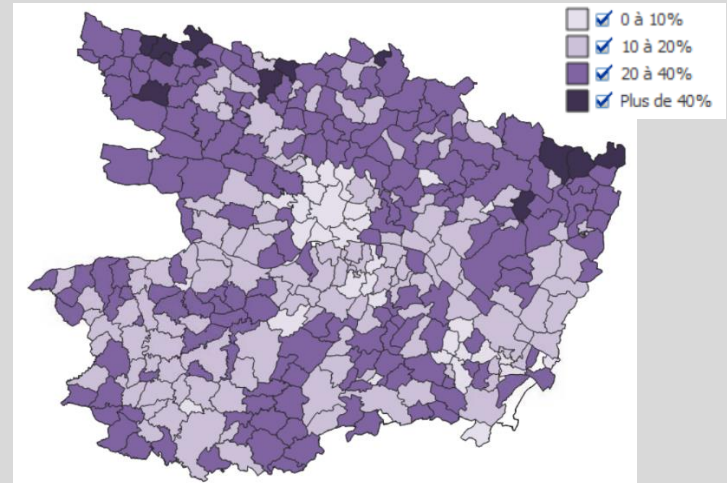
# Synthèse du diagnostic technique de la concession

## Câbles papier HTA



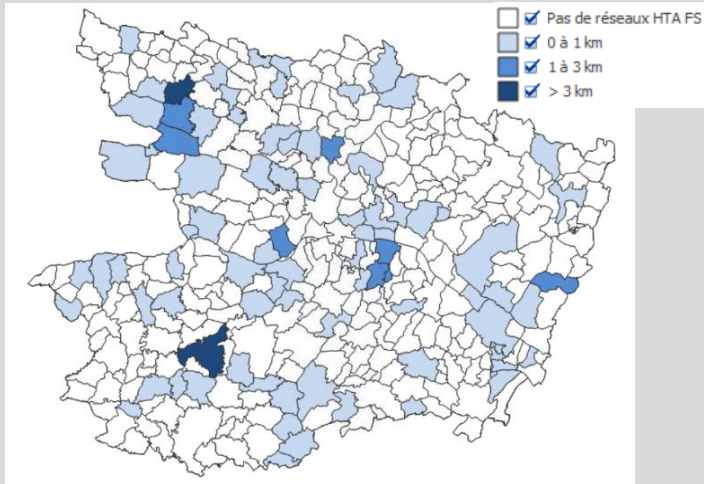
206 km, soit 5,3% du réseau souterrain HTA [nat. 7,1%]

## Fils nus BT



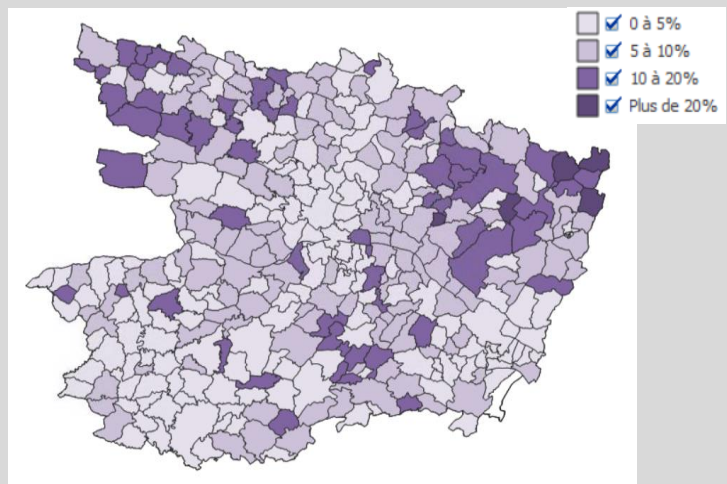
2 123 km, soit 33% du réseau aérien BT [nat. 16,7%]

## Faibles sections HTA



33 km, soit 0,4% du réseau aérien HTA [nat. 1,4%]

## Faibles sections BT



593 km, soit 9,2% du réseau aérien BT [nat. 5%]



# A partir de ce diagnostic : définition des ambitions prioritaires du SDI

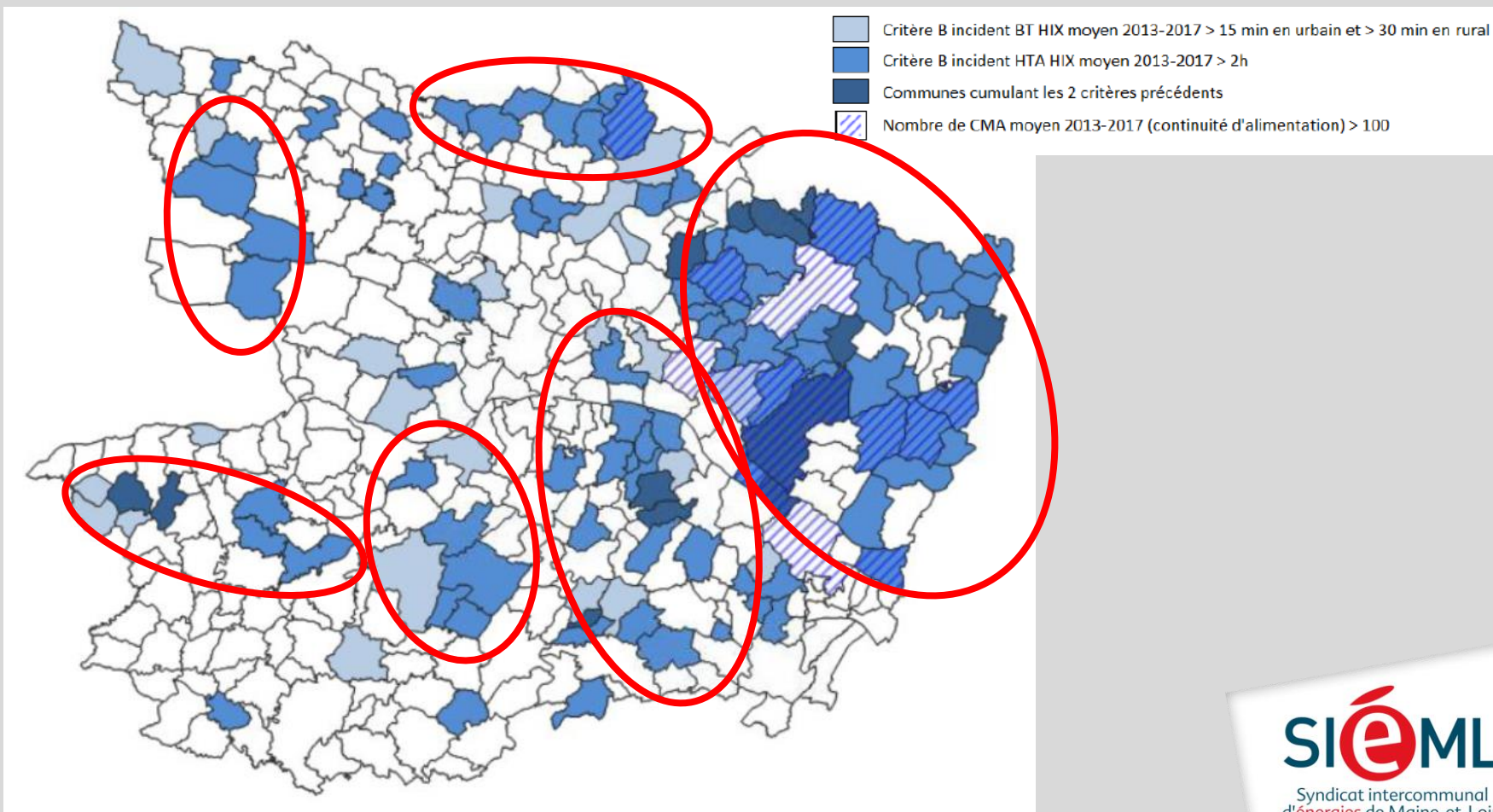
## Schéma directeur des investissements

- ✓ **Renforcer de manière pérenne la robustesse et la résilience du réseau face aux aléas climatiques**
- ✓ **Fiabiliser et améliorer le patrimoine réseaux HTA et BT**
- ✓ **Assurer durablement et dans un esprit d'amélioration continue une desserte de qualité ainsi qu'une plus grande réactivité en cas d'incidents HTA**
- ✓ **Favoriser la transition énergétique des territoires en tenant compte des enjeux liés à la MDE, au développement des EnR et des nouveaux usages**
- ✓ **Accompagner le développement local et les projets d'aménagement territoriaux**



# Et à plus court terme : établissement de la première convention PPI (1/3)

## Zones prioritaires du premier PPI 2020 - 2023







## 1.2 Les principales novations de ce nouveau traité concessif

b. Une actualisation de la répartition de la maîtrise d'ouvrage



# Une actualisation et une clarification de la répartition de la maîtrise d'ouvrage

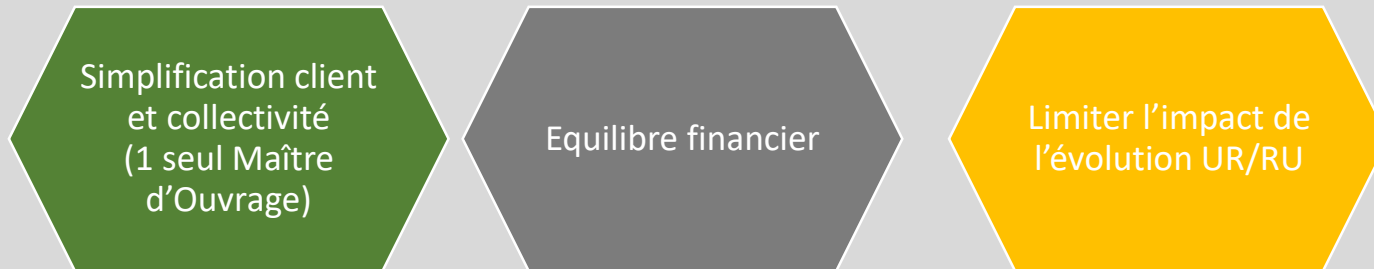
## Une actualisation de la répartition de la maîtrise d'ouvrage

- Plus d'une année de travail sur la base des **enjeux partagés** identifiés en début de négociation par les parties
- Plus de **cinquante simulations** de répartitions par typologies de travaux embrassant 3 années complètes d'activités
- Un constat : **pas de solution idéale** pouvant convenir à la fois à Enedis et au Siéml

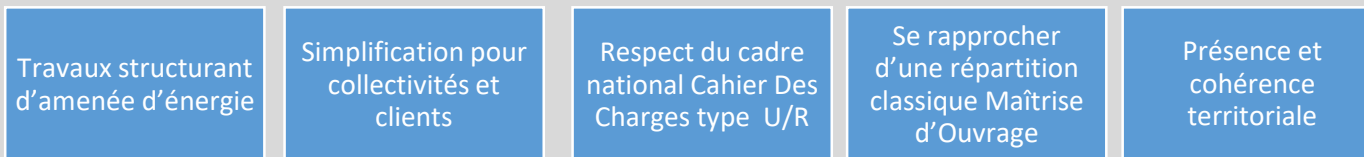


# Focus sur article 5 de l'annexe 1 relatif à la répartition de la maîtrise d'ouvrage

## Rappel des enjeux partagés



### Rappel des enjeux pour Enedis



### Rappel des enjeux pour le Siéml







# Focus sur article 5 de l'annexe 1 relatif à la répartition de la maîtrise d'ouvrage

## La solution retenue

- Statu quo sur la répartition actuelle de la maîtrise d'ouvrage avec **clarification des enjeux liés aux communes nouvelles** : en règle générale et sauf exception, Enedis est maître d'ouvrage sur les communes urbaines et le Siéml sur les communes rurales (sécurisation, renforcement, extension et effacement des réseaux)
- Intégration dans la maîtrise d'ouvrage du Siéml des **raccordements de producteurs/consommateurs** (particuliers  $\leq 6$  kVA, bâtiments publics  $\leq 36$  kVA)
- A noter toutefois que les **critères de population devraient être revus par le Facé** pour intégrer les communes nouvelles



## 1.2 Les principales novations de ce nouveau traité concessif

c. Une meilleure prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique



# La transition énergétique au cœur du nouveau contrat de concession

## Une meilleure prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique

- La transition énergétique au cœur des **ambitions du SDI** : « Favoriser la transition énergétique des territoires en tenant compte des enjeux liés à la maîtrise de l'énergie, au développement des EnR et des nouveaux usages »
- Signature d'une **convention spécifique relative à la transition énergétique** et qui sera actualisée tous les 4 ans pour tenir compte des évolutions locales
- Etablissement de **groupes de travail réguliers** afin de définir des actions communes en faveur de la transition énergétique sur les axes identifiés suivants :



## 3 axes de travail prioritaires

### Maîtrise de la consommation et de la pointe électrique

- Réalisation d'**études de consommation** pour identifier les zones où pourraient être engagées des actions de maîtrise de de la demande en électricité
- **Evaluation de l'efficacité** des programmes d'efficacité énergétique engagés

### Intégration des énergies renouvelables

- Identification des freins éventuels au développement des EnR et **optimisation des raccordements** en menant des études spécifiques sur certains sujets clés (facturation des raccordements, lisibilité des coûts pour le porteurs de projet...)

### Développement vertueux et cohérent des nouveaux usages

- Réflexions notamment sur l'autoconsommation individuelle et collective, sur les flexibilités et sur la mobilité électrique



## 2. Les comptes rendus d'activité 2018 de la concession de distribution publique d'électricité

Enedis et EDF



# 3. Les comptes rendus d'activité 2018 de la concession de distribution publique de gaz

GRDF



## 4. Le bilan de l'activité de l'activité IRVE et de la station GNV 2018

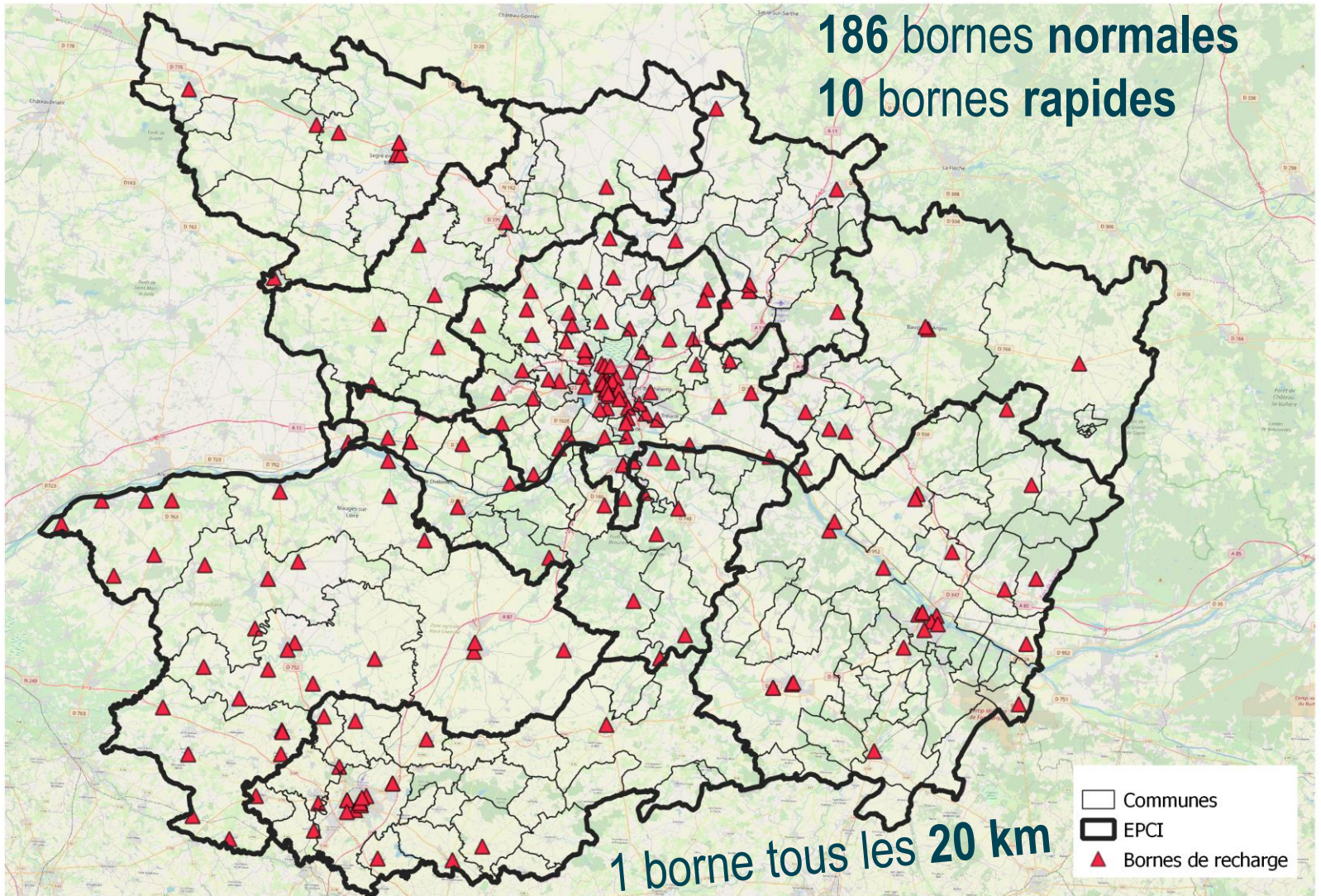
### a. Bilan de l'activité IRVE





# Le réseau Smilémobi

## IRVE Maine et Loire







# Les chiffres clés 2019

## Les chiffres clés de la régie IRVE

- **544** abonnés, **10** nouveaux abonnés par mois
- **160** appels traités par mois en moyenne
- Charges **doublées** en 1 an
- En octobre 2019 : **1 181 charges** réparties à part égales entre inscrits Smilémobi et itinérance entrante
  
- **Top 10 des bornes normales** : 8 sur Angers, Baugé et Noyant
- **Top 2 des bornes rapides** : Ecoouflant et Cholet Est
  
- **80** interventions de techniciens Siéml sur l'année 2019
- **40** interventions de techniciens Bouygues ES sur l'année 2019
  
- **11** bornes pour vélo à assistance électrique (VAE) en service

Recettes 2018 : 0,68 M€  
Dépenses 2018 : 1,05 M€



# Les projets clés 2019 et 2020

## Projets clés 2019

- **Interopérabilité** : à compter du 1er avril 2019, le badge Smilémobi permet d'accéder aux réseaux de bornes de recharge installées par les syndicats d'énergies des **Pays de la Loire et de la Bretagne** et de bénéficier d'un **tarif unique** (hors Morbihan)
- **Tarifification unique** : unification de la tarification au kWh par véhicule

## Perspectives 2020

- **Marché groupé** au niveau de Territoire d'énergie Pays de la Loire (installation, maintenance, exploitation)
- Répondre aux problématiques des pannes et de **taux de disponibilité** des bornes



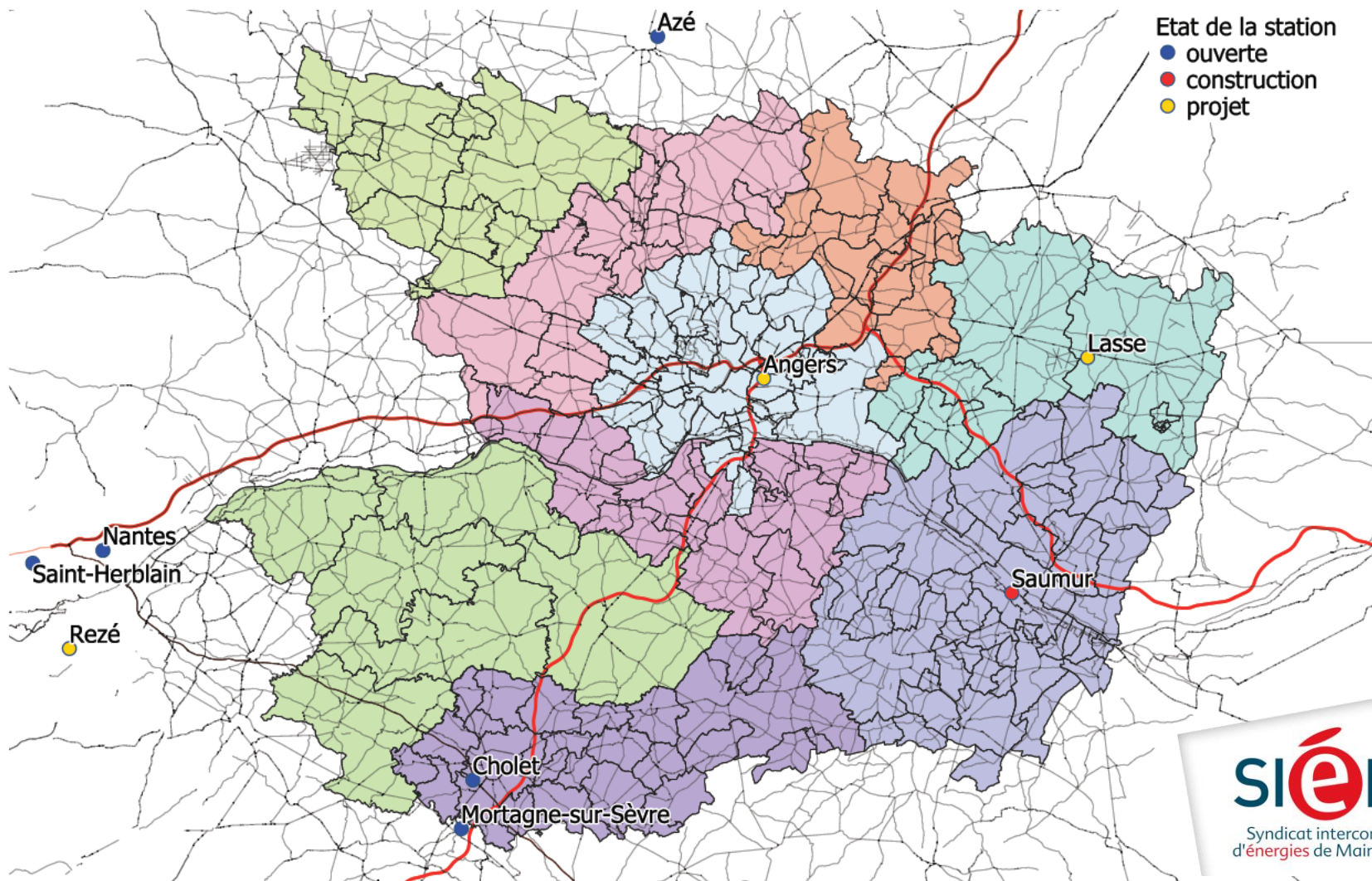
## 4. Le bilan de l'activité de l'activité IRVE et de la station GNV 2018

### b. Bilan de la station GNV du Siéml



# Le réseau de stations GNV en Maine-et-Loire

## STATIONS GNV EN MAINE ET LOIRE





# La station GNV du Siéml : une station mutualisée

## ○ 13 partenaires



## ○ 40 Véhicules



23 Fiat 500L (dont 17 du SIéML)



3 Fiat Punto



4 Seat Leon



6 Fiat Doblo



3 IVECO DAILY



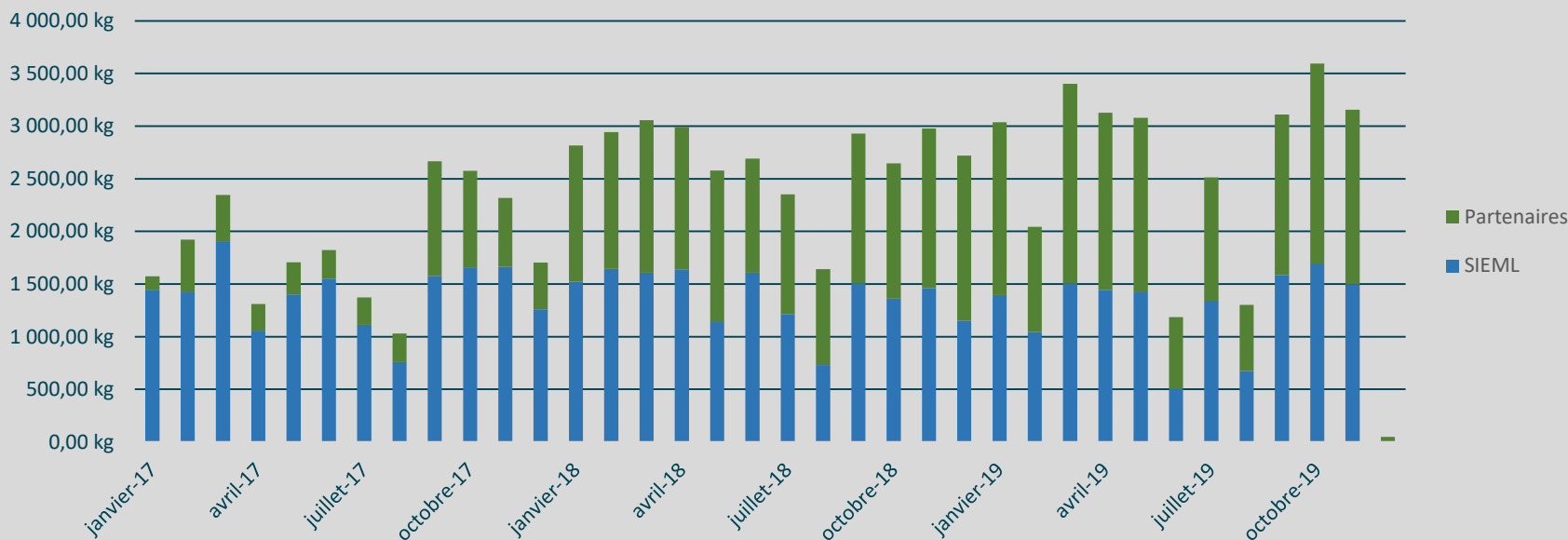
1 Mercedes Sprinter



# Bilan des deux premières années



✓ La station BioGNV du SIEML fête bientôt ses trois ans : inauguration le 10 janvier 2017



2017		2018		2019	
<b>22,4 t</b> (ég. 500 000 km en Fiat 500L)		<b>32,3 t</b> (ég. 720 000 km Fiat 500L)		<b>32,3 t</b> (ég. 720 000 km en Fiat 500L)	
SIEML	Partenaires	SIEML	Partenaires	SIEML	Partenaires
16,8 t (75%)	5,5 t (25%)	16,6 t (51%)	15,6 t (49%)	15,3 t (47%)	17,0 t (53%)





# Les perspectives de déploiement du GNV

## Une réflexion à deux échelles

- Déploiement de **stations publiques** sur l'ensemble du département  
→ adressées majoritairement aux **poids lourds**
  
- Déploiement de **petites stations type Siéml** sur le territoire  
→ adressées majoritairement à des **flottes d'entreprises / véhicules légers**



## 4. Les perspectives d'évolution de la CCSP





# Bilan de la CCSPL

## Bilan du fonctionnement et de l'animation de la CCSPL

- Besoin de mieux **comprendre les enjeux** et la finalité de la Commission consultative des services publics locaux ainsi que le rôle des associations représentées ;
- Difficulté à assurer de la **continuité** entre les différentes réunions annuelles de la Commission ;
- Difficultés à **favoriser l'échange** en séance du fait de la transmission assez descendante de l'information ;

Et vous, quel bilan ? Quels besoins ?



# Perspectives d'évolution

## Plusieurs actions seront probablement menées au cours du premier trimestre 2020 pour redynamiser la CCSPL

- Réalisation en interne d'une **cartographie des associations locales** et rencontre avec leurs représentants afin de présenter la commission, ses enjeux et ses objectifs ;
- Amélioration du **suivi des dossiers et assurer du lien** avec les représentants associatifs afin que les échanges ne se fassent pas uniquement lors de la réunion annuelle de la CCSPL ;
- Possibilité éventuelle de mettre en place des **ordres du jour collaboratifs** afin que les représentants d'associations puissent également proposer des sujets nécessitant des éclairages de la part du Siéml et/ou des gestionnaires de réseaux ;
- Réflexions autour d'éventuelle **visites de sites** afin de mieux comprendre leur fonctionnement.